



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10 décembre 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Isella DE MARCO à Sophie BAUDOUIN – Rahma KHADRAOUI à Andrée LIGONNET – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Grégory ESTREMS à Bénédicte KREBS
Absents : Véronique SORIANO – Isabelle BALLETT – Stéphane JEANNET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle DURET a été désignée.

DELIB 2013.12.16 20

OBJET : Création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du 1^{er} janvier 2014 à la création de l'emploi suivant :

- 1 emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet

Ce fonctionnaire exercera les fonctions d'agent d'accueil et d'entretien au sein du pôle de gardiennage des équipements sportifs municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création de cet emploi
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ce poste sont inscrits au budget

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2014:

Filière technique :

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :

Grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe:

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 17 décembre 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le 18 DEC. 2013



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.